



Message de Mme Ségolène Royal en ouverture du séminaire du club « plans de paysage » du 12 mai 2015

« Mesdames et messieurs les présidents des collectivités ou groupement de collectivités engagés dans les Plans de Paysage,
Mesdames et messieurs les membres des services techniques de ces collectivités,

Ne pouvant être présente parmi vous aujourd'hui, je tenais toutefois à saluer votre engagement au service de la qualité paysagère de notre pays, et plus particulièrement au service des territoires sur lesquels vous avez entrepris ces démarches « plans de paysage » de la nouvelle génération.

Je félicite tout particulièrement les nouveaux arrivés dans votre assemblée, lauréats de mon appel à projets 2015 dont le jury a noté le sérieux et l'inventivité des dossiers. La sélection a été difficile et les candidatures non retenues sont encouragées à persévérer dans leur démarche et à se tenir prêtes pour le prochain appel.

Tous ceux qui sont dans les territoires à énergie positive, je vous invite à vous appuyer sur ces territoires à énergie positive pour la croissance verte qui doivent mettre en place aussi des plans de paysage.

Vous l'avez vu, dès mon arrivée au ministère il y a un peu plus d'un an, j'ai repris le fil d'une politique ambitieuse de reconquête paysagère. C'est ainsi que j'ai modifié le titre de la loi sur la biodiversité pour l'appeler « Loi sur la biodiversité et la reconquête de la nature et des paysages ». Dans le texte voté en première lecture à l'Assemblée nationale fin mars figure en particulier la définition de ces objectifs de qualité paysagère qui sont au cœur de vos démarches.

Il s'agit, en effet sur vos territoires, de définir, puis de mettre en œuvre des objectifs de qualité dont l'intitulé, témoigne à lui seul du caractère très prospectif, très dynamique de ces démarches, à l'opposé du caractère conservateur qu'on leur prête encore trop souvent. C'est cette dynamique là, ces plans de paysage que vous portez, ils montrent bien que le paysage est une notion de futur, de présent. C'est à la fois la mémoire du passé, l'action pour le présent et l'invention du futur.

Le paysage, c'est d'abord, je ne vous apprends rien, une ressource économique non délocalisable ; c'est aussi une garantie de meilleure compréhension des autres politiques environnementales, notamment c'est par l'intermédiaire du paysage que l'on peut généraliser la prise en compte de la biodiversité et c'est bien sûr le droit à la beauté, le droit à la nature, c'est aussi un élément clé de la santé au quotidien ; c'est enfin un cadre de vie auquel chacun peut contribuer, pour faire prévaloir de manière choisie et non subie, une qualité de composition, une histoire en mouvement, un art de vivre ensemble.

C'est la raison pour laquelle je vous souhaite de très bons travaux. J'attache beaucoup d'importance à la réalisation et la concrétisation de ces plans de paysage, à la participation aussi qu'elle implique de la part des citoyens dans le cadre d'une démocratie participative. Je sais aussi que ce n'est pas seulement un volet du projet territorial, le paysage, mais c'est quelque chose qui fédère et qui aujourd'hui doit s'articuler avec la politique climatique puisqu'il s'agit aussi d'inventer les paysages de la transition énergétique, les paysages de l'après pétrole. Et je le vois en France, mais aussi dans tous les pays qui vont être rassemblés lors de la conférence sur le climat qui aura lieu au mois de décembre en France.

A nouveau je vous adresse toutes mes félicitations, tous mes encouragements et je viendrai, bien évidemment, vous voir sur le terrain.

A très bientôt. »